

**Communiqué des personnels du lycée Marcelin Berthelot Pantin suite aux déclarations dans *Le Point* d'une IA-IPR et du communiqué du Conseil des Sages de la Laïcité avec le soutien des organisations syndicales
SNES-FSU 93, SUD-Solidaire 93, CGT-Educ'action 93, CNT-STE 93, SNFOLC 93**

C'est avec une grande stupeur que nous découvrons l'article du *Point* du 15/01/2022, repris immédiatement par *Valeurs Actuelles* et ayant entraîné un déchaînement de propos haineux et gravement menaçants à l'égard de notre communauté enseignante de la part des abonné.e.s au journal. Compte tenu des propos erronés voire mensongers figurant dans cet article associés à l'adresse de l'établissement, nous nous inquiétons pour nous et nos élèves des éventuelles répercussions d'une frange décomplexée de la société.

Des éléments de cet article nous semblant factuellement faux, nous nous sentons dans l'obligation de rectifier :

« Une application très aléatoire de la loi de 2004 dans cet établissement ».

L'historique de l'établissement fait foi : avant la rentrée scolaire 2021-2022, aucun signalement pour prosélytisme religieux de la part des élèves n'a été effectué ni aucun signalement de non application de la loi de 2004. Le lycée jouit depuis longtemps d'un climat serein sur la question de la laïcité. Notre chef d'établissement ayant lui-même déclaré en Conseil d'Administration du 09/12/2021 que la loi de 2004 est respectée.

« Ils lui ont aussi reproché ses origines maghrébines « qui ne se voient pas » ».

Aucun professeur n'a exprimé un reproche sur les origines supposées de l'Inspectrice venue assurer la formation Laïcité et Valeurs de la République. Il s'agit d'accusations graves de racisme à l'encontre de nos collègues que nous ne pouvons pas accepter et que nous condamnons avec la plus grande fermeté. Nous n'avons que faire de l'origine de nos inspecteurs et nous nous opposons à ceux qui « reprocheraient » les origines de quiconque. Il n'en a été question que lorsque l'inspectrice a raconté une anecdote personnelle et déclaré, en retirant dramatiquement son masque, « on m'insulte au supermarché lorsque j'achète du jambon et de l'alcool ». Pour notre part, nous n'avons rien présumé de ses origines éventuelles ni mis en relation son nom avec son origine ou sa confession religieuse supposée. La confusion que commet l'article entre le sujet d'une anecdote et l'intention de l'auditoire est diffamante pour ledit auditoire.

Ainsi, nous contestons que la formation « n'ait porté que sur le strict rappel du cadre juridique » comme le mentionne l'article eu égard à ce dernier exemple.

« un collectif d'enseignants baptisé Lycée Berthelot en lutte s'est constitué. Un des enseignants du collectif a profité du conseil d'administration de l'établissement pour y imposer la lecture d'une fable de sa création, intitulée *Le Serpent et le Roquet* »

Tout est faux dans cette affirmation. Il n'existe pas de « collectif » qui se serait constitué ni avant ni après ladite formation. Il n'existe qu'une page Facebook datant des mouvements de 2017 sur la revendication des moyens supplémentaires dans le 93. À l'époque, chaque établissement « en lutte » pour des moyens supplémentaires a accolé le nom de son établissement à « en lutte ».

Notre collègue injustement convoqué n'est par ailleurs pas le « créateur » de la fable. Nous n'avons eu cesse de répéter que cette motion fut le fruit d'un écrit collectif des 14 membres élu·es au conseil d'administration. L'article incrimine une nouvelle fois, à tort, notre seul collègue qui ne fut que le lecteur de cette motion en conseil d'administration.

« Nous sollicitons le soutien du député LFI de la circonscription »

Nous n'avons pas contacté le député Bastien Lachaud. Il a écrit à Monsieur le recteur et Monsieur le proviseur de son propre chef. Monsieur Lachaud est le député de la 6ème circonscription de Seine Saint Denis où se trouve notre établissement ; il est assez courant que les député·es soutiennent les enseignant·es de leur circonscription.

« De manière générale, [...] les refus de faire appliquer les lois sur la laïcité dans des établissements publics restent exceptionnels »

Il n'y a pas de refus d'appliquer la loi au lycée Marcelin Berthelot : au contraire, nous la respectons et la faisons respecter. Il peut en revanche y avoir des expressions syndicales qui la commentent ou prennent position à son sujet, comme la loi nous y autorise.

Nous nous sommes ainsi étonné·es de voir qu'au cours de la deuxième moitié de cette formation « Valeurs de la République », il fut question d'évaluer « la fréquence du port d'une jupe trop longue » ou de « signaler si la sonnerie de téléphone d'un élève correspond à une musique d'appel à la prière ». Nous avons également interrogé ces responsables laïcité sur la dernière campagne d'affichage sur la laïcité qui avait fait grand bruit dans la presse et plus largement dans l'ensemble de la communauté éducative à la rentrée de septembre. La seule réponse que nous avons eue fut intimidante : *« De qui vous moquez-vous ? Je suis inspecteur, je n'ai pas à répondre »*. Il nous a paru pourtant légitime que les responsables laïcité du rectorat nous expliquent la campagne laïcité du ministère. La formation s'est enfin terminée par cette remarque que tout le monde retiendra alors : *« Je vous préviens, le recteur fait des descentes dans les établissements pour prendre en photo les jeunes filles et convoquer »*.

Choqué·es, des collègues ont demandé de se réunir pour échanger autour de cette formation. C'est alors que nous décidons d'y répondre de manière parodique, par le modèle d'une fable, à la manière de La Fontaine.

« L'activisme d'une petite minorité pèse sur l'ambiance et fait fuir les collègues. »

Le turn-over n'est pas plus inquiétant ici qu'ailleurs dans le 93. Les enseignant·es qui demandent leur mutation le font, la plupart du temps, lassés de voir nos demandes de moyens supplémentaires pour les élèves sans réponse. L'établissement souffre d'immenses problèmes de moyens depuis des années :

- sureffectifs
- absence de salles de permanence
- sous-dotation en CPE et AED
- CDI ne pouvant être ouvert tous les jours faute d'un poste supplémentaire de professeur documentaliste
- Enseignant·es régulièrement non remplacé·es
- bâti dégradé et amianté
- salles de bâtiments démontables vétustes et régulièrement investies par des sans-abris faute de fenêtre opérationnelle

Nos multiples demandes auprès du rectorat ces dernières années sont restées lettre morte. Nous nous étonnons de le voir soudainement prendre conscience que nous existons.

« Quels discours tiennent-ils dans leurs salles de cours ? » s'indigne *Le Point*.

En cours, nous enseignons. Nous vous invitons à constater nos conditions de travail quotidiennes dans cet établissement pour vous rendre compte que nous ne tenons pas de discours militants dans nos classes. Il est très important de rappeler que l'expression syndicale que nous pouvons avoir en dehors de nos salles de classe n'a rien à voir avec les cours que nous délivrons, qui respectent strictement les programmes. Que nous pouvons critiquer des politiques publiques en tant que représentants syndicaux dans un conseil d'administration et les appliquer au sein de notre classe. Il semble manifeste qu'il y a une confusion entre la pratique professionnelle des enseignants et leur expression syndicale au conseil d'administration et nous nous inquiétons qu'elle soit entretenue non seulement par le journaliste signataire de l'article, mais aussi par le membre du Conseil des sages interviewé. Elle semble porter lourdement atteinte au droit syndical.

« Certains syndicats demandent à leurs nouveaux adhérents de se regrouper dans des établissements précis pour monter *des pools d'action politique*, explique un proche du dossier ».

Le « proche du dossier » anonyme semble méconnaître le système d'affectation des professeurs de l'Éducation Nationale. Un·e jeune professeur·e subit généralement sa première affectation et n'a que très peu de marge de manœuvre dans le choix de son établissement. Les militant·es syndicaux de notre lycée font partie d'une pluralité d'organisations syndicales choisies pour une grande partie d'entre eux postérieurement à leur affectation et il n'y a eu aucune stratégie syndicale ou politique dans le « choix » de la mutation au lycée Marcelin Berthelot à Pantin.

« Ces structures très idéologisées perturbent la vie des établissements et les demandes de mutations finissent par exploser ».

Les mutations de personnels dans notre établissement sont tout à fait stables.

Au-delà du choix personnel de Madame l'Inspectrice de faire des déclarations dans ce journal, nous sommes étonnés de la communication du Comité des sages de la laïcité sur le site du ministère qui sans même avoir pris la peine de nous entendre, manque de prudence sur l'établissement des faits et dont la promptitude à communiquer sur une affaire en cours nous surprend. Nous nous permettons là aussi de rectifier les éléments suivants :

« Au cours de la séance de formation, plusieurs professeurs ont manifesté leur opposition à l'objet comme au contenu de cette réunion en interpellant les deux inspecteurs de façon désobligeante et en multipliant les questions de tonalité agressive et soupçonneuse, à l'encontre des règles de courtoisie régissant les relations entre membres de la fonction publique et de la communauté éducative. »

Il nous a semblé que pendant l'ensemble de cette formation, bien qu'éventuellement critiques sur le fond et la forme, les personnels et enseignants se sont tenus à un langage adéquat aux relations professionnelles. L'Inspectrice qui a participé à son animation le reconnaît elle-même dans *Le Parisien* du 13/01/2022 : « lors de cette formation, certains professeurs remettaient en cause les principes de laïcité à la française, mais les échanges restaient corrects. »

Outre que cette motion déshumanise les deux formateurs - l'une étant présentée comme un « roquet » et l'autre comme un « serpent »

Cette motion est une fable. Remplacer des personnages par des animaux n'est pas de la déshumanisation mais au contraire un moyen de dépersonnaliser un rapport de conflit pour éviter que qui que ce soit ne se sente visé.

A cet égard, la motion taxe les formateurs d'« islamophobie », alors que ceux-ci se sont bornés à exposer l'état du droit sur la laïcité à l'école et à rappeler que la critique d'une religion ne constitue pas un délit. Au-delà des deux formateurs, c'est la République elle-même qui, dans l'esprit de la motion comme aux yeux des perturbateurs de la séance, se rendrait coupable de « racisme systémique ».

La motion n'a pas utilisé les expressions « islamophobie » ni « racisme systémique ». En utilisant des guillemets, le conseil des sages fait preuve de malhonnêteté. Le raisonnement qui consiste à dire que critiquer une formation particulière revient à critiquer la République est par ailleurs fallacieux.

Il n'y a pas eu de « perturbateurs » dans la formation, mais des enseignant·es qui ont réagi, exprimé leur point de vue à tour de rôle, en levant la main, comme les invite d'ailleurs à le faire le livret "La République à l'école" du coffret Laïcité (p.121).

« L'action des enseignants hostiles à la formation a également reçu le soutien du député de la circonscription. La convergence de ces soutiens trahit le caractère idéologique de l'opposition locale à la formation à la laïcité. »

Il est étonnant que le conseil des sages de la laïcité considère le soutien d'un député à ses administré·es comme une « convergence » « idéologique ».

Aucun·e d'entre nous n'a montré une quelconque accointance avec le parti de Monsieur Lachaud. C'est une manifestation de la méconnaissance du mouvement syndical par le Conseil des sages de la République, le mouvement syndical étant réellement indépendant des partis politiques.

« Les deux intervenants ont déposé plainte pour diffamation. »

Nous sommes bien étonné·es d'apprendre qu'une plainte a été déposée contre notre camarade par le Conseil des sages de la laïcité avant que la police n'en informe l'intéressé. La plainte n'est par ailleurs pas une plainte en diffamation.

Nous regrettons que notre institution n'ait pas fait preuve de plus de sagesse. En produisant ces écrits, le Conseil des sages de la laïcité et notre IA-IPR ont mis en danger les personnels et les élèves comme l'attestent les commentaires glaçants à la suite de l'article du *Point* :

« Il faut traiter ces professeurs comme des collabos et des ennemis au même titre que les porteurs de valise du FLN. »

Par L'Horizon le 15/01/2022 à 18:59

« Il serait temps pour le pouvoir de se débarrasser de cette poignée d'agitateurs inutiles et malfaisants incapables d'enseigner »

Par L.Huron le 15/01/2022 à 18:32

« Un coup de nettoyeur haute pression serait bienvenu dans les équipes pédagogiques de l'éducation nationale où certains confondent enseignement et endoctrinement. »

Par Eaufeu le 15/01/2022 à 16:12

« Un ramassis d'islamo-gauchistes... Dans ce lycée, sponsorisé par LFI. Si c'est gens là veulent vivre sous la soumission ils n'ont qu'à émigrer en Arabie saoudite ou dans un territoire dominé par l'EI. »

Par Heu... le 15/01/2022 à 14:02

« "Lycée Berthelot en lutte" (en lutte ? La bonne blague) aillent exercer leur métier en Mauritanie ou dans le nord du Burkina, et vérifient par eux-mêmes ce que signifie "le principe de laïcité". S'ils en sortent vivants, bien sûr. »

Par borissm le 15/01/2022 à 13:46

« Je savais qu'il fallait faire le ménage dans les ZND/ ZNF (Zones de Non-Droit/ Zones de Non-France) mais j'ignorais qu'il conviendrait de le faire aussi dans nos salles de classe... Et pas seulement parmi les élèves mais aussi (surtout ?) sur les estrades, juste devant les tableaux noirs... »

Par frangipanier123paris le 15/01/2022 à 13:29

Nous ne confondons pas les mots de l'institution avec ceux des lecteurs du *Point* de et de *Valeurs actuelles*, mais rappelons que l'extrême droite tue. Au lieu de nous protéger comme elle devrait le faire, l'institution nous met en danger.

